

Assemblée nationale/Reprise des Questions au gouvernement

Il faudra encore attendre

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

Plusieurs difficultés auxquelles fait face la première Chambre du Parlement actuellement ont conduit son président à renvoyer la reprise des séances de "Questions au gouvernement". Une pratique qui était devenue hebdomadaire lors de la première session ordinaire.

LA seconde session ordinaire du Parlement est ouverte depuis le lundi 02 septembre dernier, conformément à la Constitution. Son ouverture à l'Assemblée nationale avait conduit nombre de citoyens à espérer renouer avec les séances des "Questions au gouvernement", auxquelles ils s'étaient habitués lors de la précédente session parlementaire. Malheureusement, plusieurs semaines plus tard, toujours rien de tel n'est diffusé sur la chaîne habituelle, Gabon Télévision. Au point où d'aucuns se demandent si cette pratique, pourtant appréciée, a été finalement abandonnée. Manifestement il n'en est rien. Du moins si l'on s'en tient au communiqué récemment adressé aux députés par le cabinet du président de l'Assemblée



Photo : Christian Mombou/ L'Union

Le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, lors d'une précédente séance des «Questions au gouvernement». Photo de droite : Une vue des membres du gouvernement présents ce jour là.



Photo : Christian Mombou/ L'Union

nationale. Lequel évoque quelques impondérables ayant, plus ou moins, perturbé le bon fonctionnement de leur institution. "Le déménagement s'est avéré plus laborieux que prévu, particulièrement pour les services administratifs chargés de l'encadrement des différentes séances. En plus, les multiples activités de nombreux parlementaires et de surcroît les modalités pratiques de retransmission en direct ne permettent pas au président de lancer déjà les séances de Questions au gouvernement", rapporte ledit communiqué. Et de poursuivre : "De ce

fait, le calendrier des activités, notamment les Questions au gouvernement sera communiqué en temps opportun. Toutefois, les Commissions permanentes organisent leurs travaux selon leurs convenances". Voilà qui est de nature à rassurer les adeptes de cette pratique qui avait fini par séduire plus d'un. Il faut souligner que c'est l'actuel président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, qui, se basant sur les dispositions de la Loi fondamentale, a décidé de rendre hebdomadaire la séance des "Questions au gouvernement" en les fixant pour chaque mer-

credi. Selon la Constitution, en effet, "les moyens de contrôle et d'évaluation du Parlement sur le gouvernement sont les suivants : les interpellations ; les questions écrites et orales ; les commissions d'enquête, de contrôle et d'évaluation ; la motion de censure exercée par l'Assemblée nationale dans les conditions prévues à l'article 64 de la Constitution. Une séance par semaine est réservée aux questions des parlementaires et aux réponses du gouvernement. Les questions d'actualité peuvent faire l'objet d'interpellations du gouvernement,

même pendant les sessions extraordinaires du Parlement (...)." Depuis la décision du président de l'Assemblée nationale de respecter ces dispositions constitutionnelles, son institution a organisé quatre séances au cours de la première session ordinaire qui s'est achevée le dernier jour ouvrable du mois de juin. Et on se souviendra de ce que, dans son discours d'ouverture de la présente session ordinaire, Faustin Boukoubi avait annoncé que la première Chambre du Parlement poursuivra avec cette pratique. "J'en profite, avait-il dé-

claré, pour réaffirmer que l'Assemblée nationale continuera à accomplir avec sérieux et en toute responsabilité la mission de contrôle à travers des questions au gouvernement, qui répond à une double exigence. D'abord celle de respecter une obligation constitutionnelle ; ensuite, celle de répondre aux demandes de nos concitoyens qui réclament plus d'informations et plus de transparence dans la gestion publique." A ces concitoyens qui, sans doute, attendent beaucoup dans ce sens, de prendre donc leur mal en patience.

Organisation d'un dialogue "de réconciliation nationale" L'opposition "modérée" clame son hostilité



Photo : JOE MANIANGA

Les membres du directoire de la Commission ad hoc paritaire du suivi-évaluation des Actes du Dialogue d'Angondjé...



Photo : JOE MANIANGA

... Lors de leur première rencontre.

Juste KOMBILE
MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Parties prenantes au Dialogue politique d'Angondjé, les formations politiques dudit bord n'entendent nullement cautionner une nouvelle rencontre qui réunirait l'ensemble de la classe politique nationale.

LES leaders des partis politiques de l'opposition ayant pris part au Dialogue politique d'Angondjé ont

réaffirmé, dernièrement, leur hostilité à toute idée d'organisation "d'un dialogue dit de réconciliation nationale" qui réunirait l'ensemble de la classe politique nationale. Selon eux, cette ambition, préconisée par certains acteurs politiques, est loin d'être pertinente. D'autant que, à leurs yeux, les assises tenues du 12 avril au 26 mai 2017 à Angondjé, dans la commune d'Akanda, ont suffisamment exploré et balisé les voies et moyens de conso-

lider et dynamiser le processus démocratique en cours dans notre pays. Ce, d'autant plus que le protocole d'accord entre les parties prenantes à cette rencontre avait énoncé un certain nombre de recommandations englobant des thématiques couvrant aussi bien la réforme des institutions et la consolidation de l'État de droit démocratique que la modernisation de la vie publique, la consolidation de la paix et la cohésion nationale, ainsi que les réformes

électorales. Des recommandations dont certaines, ont-ils relevé, ont été matérialisées à travers l'adoption des actes législatifs et réglementaires. Dès lors, ont-ils poursuivi, il conviendrait de poursuivre sur la même lancée en donnant une existence légale aux autres Actes du Dialogue politique, tout en réactivant la Commission ad hoc paritaire en charge du suivi-évaluation (CAPCSE) desdits Actes. Laquelle, comme son nom l'indique,

composée de manière paritaire des représentants de la majorité et de l'opposition, est chargée de veiller, entre autres, à l'application intégrale des Actes du Dialogue d'Angondjé. Il faut souligner que depuis son érection, la CAPCSE est confrontée à des difficultés matérielles et financières. Tant et si bien que, à ce jour, ses membres ne se sont réunis qu'une seule fois. En tout cas, a laissé entendre le président du Conseil économique so-

cial et environnemental (CESE), René Ndemézo'o Obiang, à l'ouverture de la session en cours, "la réactivation de la CAPCSE nous paraît être la voie la mieux indiquée pour résoudre, de manière progressive, les problèmes inhérents à la vie politique de notre pays". Et de poursuivre : "C'est une voie sage, réaliste et pragmatique qui nous éloigne à la fois des chimères d'un énième dialogue et d'aventuriers en tout genre".